

*La fiscalité*

Voici un autre point que je voudrais soulever: en raison de certains articles et de certains paragraphes dans le projet de loi, rien au fond ne permet au gouverneur en conseil de savoir à quel moment et dans quelles circonstances il peut percevoir cette taxe. Ainsi, ce pouvoir discrétionnaire est encore une fois une source de grande préoccupation. Le Parlement n'a au fond aucun moyen d'exercer sa surveillance. La loi fiscale ne prévoit pas de mécanisme pour surveiller la perception de cette taxe—non seulement elle ne prévoit pas le montant, mais elle ne prévoit pas non plus le moment auquel elle sera perçue ou les circonstances dans lesquelles elle le sera.

Le dernier argument que je voudrais présenter à propos de cet article pourrait fort bien être source de préoccupation pour l'ensemble des Canadiens, monsieur l'Orateur. Le montant maximal de la taxe qui peut être perçue est en fonction d'autres dispositions concernant d'autres domaines, soit du prix du pétrole fixé à \$100 le baril. Je ne sais pas s'il faut comprendre par là que le gouvernement prévoit que d'ici à 1990, que ce soit avant ou après, le baril de pétrole se vendra à \$100. Il est évident, d'après la dernière année, que nous ne sommes pas en mesure de prévoir les prix du pétrole, la situation internationale, l'attitude des pays membres du cartel, autant d'éléments qui pourraient affecter les prix pétroliers et ultérieurement le prix du gaz naturel au Canada, et en conséquence toucher le niveau des taxes que pourrait prélever le gouvernement.

Le second chapitre de cette importante mesure fiscale porte sur le TRPG, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, et à ce qu'on a convenu d'appeler l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires, soit l'IRPS. Les recettes que le gouvernement compte retirer de ces deux taxes nous donne, monsieur l'Orateur, une juste perspective des taxes elles-mêmes.

Il y a lieu de signaler, à mon avis, certains changements survenus dans l'accord pétrolier conclu entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral en septembre dernier. Ces changements ne correspondaient pas tout à fait aux dispositions du Programme énergétique national. D'après ces changements et leurs effets que nous pouvons présumer, les revenus qu'il nous est possible d'espérer sont les suivants: de novembre 1981 à novembre 1982, 1,180 millions de dollars; de novembre 1982 à novembre 1983, \$3,760 millions de dollars; de novembre 1983 à novembre 1984, environ 5 milliards de dollars, et cela en une seule année, monsieur l'Orateur, 5 milliards de dollars pour le trésor fédéral; pour 1984-1985, 6,115 millions de dollars. Voilà ce que rapportera cette seule taxe sur les produits pétroliers.

● (1540)

Mais la question de savoir s'il s'agit d'un taux d'intérêt d'imposition satisfaisant est seulement un aspect de la discussion. Je crois que l'un des aspects que nous devrions également considérer en étudiant l'augmentation massive des taxes et le drainage de sommes considérables par le gouvernement fédéral—et je crois qu'il est important que les Canadiens le sachent—ce sont les effets de cette taxe sur l'industrie pétrolière.

Les revenus nets sont les profits des compagnies pétrolières, et pendant cette même période, les revenus nets des compagnies pétrolières au Canada représenteront un facteur critique.

Sous le régime actuel, les revenus nets en décembre 1983 n'auront pas évolué comme la fiscalité. Le gouvernement fédéral percevra davantage de recettes fiscales, mais les revenus des producteurs augmenteront très faiblement. Or ce sont ces compagnies qui sont effectivement chargées de produire du pétrole. Elles sont responsables de l'exploration, de la découverte, de la production et de la livraison des produits pétroliers. Aux termes de l'accord, l'ancien prix à la tête de puits aura augmenté de près de 50 p. 100 d'ici 1983 à cause de la taxe supplémentaire sur les recettes pétrolières. Par contre, le revenu net du producteur n'aura augmenté que de 10 p. 100 environ. Il s'agit de déterminer si cela est satisfaisant. L'évolution de la situation au cours de l'année qui vient de s'écouler ou des deux dernières années montre clairement que les profits ne sont pas suffisants pour effectuer tous les travaux d'exploration et de mise en valeur dont nous avons besoin au Canada. Nous en avons eu la preuve à plusieurs égards.

Quels effets auront ces taxes? Nous assisterons à une augmentation massive des taxes sur les produits pétroliers. Et que s'est-il passé à court terme? Divers représentants de l'industrie nous ont déclaré des choses différentes. Les grosses entreprises n'ont pas la même opinion que les petits producteurs. Je voudrais vous lire les commentaires du président de l'Independent Petroleum Association of Canada, M. Bill Elser. Interrogé sur la façon dont il envisageait la situation, il a déclaré ce qui suit:

... l'industrie a besoin d'être stimulée davantage, en plus des mesures prises par l'Alberta ...

Faisant allusion aux concessions récemment faites par le gouvernement albertain, il a indiqué:

... pour réduire le chômage en raison de la diminution des investissements dans l'industrie pétrolière et gazière. Cela incombe apparemment aux autres provinces productrices, mais surtout au gouvernement fédéral ...

Entre autres questions qui préoccupent particulièrement l'Association des sociétés pétrolières indépendantes du Canada se trouvent:

... l'ouverture rapide de débouchés à long terme pour l'exportation du gaz naturel à un prix concurrentiel et,

... l'amélioration de la situation financière des entreprises canadiennes indépendantes, de façon à favoriser l'investissement dans ce secteur de l'industrie.

Le cas des grandes entreprises est un exemple des plus frappants et des plus manifestes du genre de difficultés à survenir dans le secteur. Des événements concernant d'importantes sociétés pétrolières ont clairement fait comprendre aux Canadiens, non seulement de l'Ouest, mais aussi de l'Ontario et de l'est du pays, qu'il n'est pas possible, compte tenu du régime fiscal imposé par le gouvernement fédéral, d'entreprendre des mégaprojets comme Alsands, Cold Lake, et le gazoduc projeté, et d'en faire une partie intégrante du secteur énergétique national. Ces événements sont probablement les exemples les plus tragiques des conséquences du Programme énergétique national, de la politique des prix, de la rétroactivité de certaines mesures politiques et du changement des règles du jeu imposé après coup par le gouvernement. Mais je vois qu'un des députés fait un signe de dénégation. Avant de faire signe que non, il devrait examiner ces preuves pour découvrir le fond du problème. Peut-il en toute bonne foi prétendre que Alsands n'aurait pas été mis en chantier si le gouvernement libéral n'avait pas mis près de deux années avant de conclure une entente sur les prix?